



A la CGT CGI, fini les palabres !! Place à l'action !!



Compte rendu de la première journée de grève du Mardi 5 décembre organisée par la CGT CGI sur Bordeaux !!

Le 5 décembre, une cinquantaine de collègues se déclaraient en grève et l'immense majorité d'entre eux se rassemblait dans la cour intérieure de l'entreprise pour une première Assemblée Générale.

A noter que quelques collègues de la CFDT se sont aussi joints au mouvement.

La discussion fut nourrie. La faible prévision de l'augmentation de salaire mettait tout le monde en colère. La direction défend la faiblesse de l'enveloppe, qui, pour rappel, s'élève à un famélique 2,8%, du fait d'un contexte géopolitique incertain d'une part et d'autre part parce que l'inflation est moins forte en 2023 qu'en 2022 et qu'elle sera encore moins forte en 2024.

Autant dire que les pseudo-arguments de la direction n'ont convaincu personne. Des salarié.es ont repris l'idée que les 1 000€ de bénéfices par mois sont avant tout le fruit de notre travail à toutes et tous, et que les 80€ proposés par la direction (calcul fait en fonction du salaire moyen) sont une insulte.

A cela s'est ajoutée l'arrivée annoncée du Flex office et la remise en cause du nombre de jours de télétravail via une communication très controversée. Tous les grévistes avaient bien conscience de la menace qui pèse sur leurs conditions de travail. Personne n'a vraiment envie de partager son bureau. Les uns et les autres soulèvent les problèmes d'hygiène, les problèmes de réglage de sièges, le fait qu'ils ne choisiront plus leur jours de télétravail avec les conséquences que cela engendre sur l'organisation de la vie de famille...

Au bout d'une heure et demie de discussion, les revendications suivantes furent votées à l'écrasante majorité :

- Augmentation de 400€ net/mois pour toutes et tous (salarié.e.s, alternant.e.s, stagiaires, ...) avec un salaire minimum de 2000€ net par personne.
- Revalorisation de l'indemnité journalière de télétravail à hauteur de 5€ par jour sans plafond et possibilité d'un 4^{ème} jour de télétravail.
- Non au flex-office : des places pour tout le monde et des plateaux adaptés au projet.
- Augmentation des tickets restaurant à 14€ avec une part patronale à 10€, et création d'un restaurant d'entreprise.

Pour faire connaître ses revendications, les grévistes décidaient de rédiger un tract à diffuser le lendemain matin et de l'exposer à leurs collègues. Dans les deux cas, l'accueil fut chaleureux.

Le bon accueil réservé dans toute l'entreprise laisse penser qu'il faudra remettre ça.

Ce ne sont pas les occasions qui vont manquer. La direction est à l'offensive, et de plus en plus de travailleurs de l'entreprise voient bien qu'il leur faudra se défendre, pour illustrer : les annonces concernant le non versement du PPP aux « membres » se multiplient, du fait des « mauvais » résultats !!



Autant dire que l'idée de repartir en grève à la rentrée est loin d'être exclue !

Télétravail : la Valse des communications

On ne sait pas si cela était dû à la période des fêtes mais la valse des communications avec des musiques dissonantes n'a pas arrêté d'alimenter nos boîtes mails.

Trop pressés de répondre aux injonctions venant directement du Canada, nos dirigeants n'ont eu de cesse de presser les télétravailleur.se.s à revenir sur le lieu de travail au moins 3 jours par semaine sans se soucier si cela était conforme ou pas aux droits des salarié.es et à l'accord Télétravail.

Résultat, une deuxième valse de communication a été diffusée, pour finalement rappeler aux salarié.es qu'il fallait être au minima 2 jours par semaine avec ses collègues sur son projet ou sur site CGI.

Parallèlement, la Direction de CGI tente de faire passer un avenant ouvrant le droit au télétravail aux stagiaires et également d'introduire un télétravail à la demande de CGI.

Il est bon alors de rappeler les bases du télétravail : hors circonstances exceptionnelles, le télétravail doit être fait sur la base du volontariat

du salarié. Cela ne peut être forcé, même par un accord.

A noter que cet avenant comporte des droits nouveaux pour le télétravail des salariées enceintes ainsi que pour les salarié.es proches aidants.

Malheureusement, cet avenant n'apporte pas de hausse de l'indemnisation du télétravail, seulement une hausse du plafond à 45€ pourrait être consentie par la Direction (+5€ par rapport à celui actuel).

Pour l'instant les discussions se poursuivent et rien n'indique qu'un compromis puisse être trouvé.

Espérons que les vœux de la CGT soit exaucés et que les télétravailleur.ses puissent être considérés et indemnisés plus favorablement en 2024.

**Prends part aux débats : réponds
à l'enquête télétravail
de la CGT-CGI**

Télétravail : la synthèse de l'OT de l'étude de 2023

Le 6 décembre dernier, [l'Observatoire du télétravail](#) (une initiative de l'Ugict-CGT visant à anticiper les transformations du travail) a publié les résultats de son enquête lancée en juillet 2023 sur les conséquences du télétravail et du travail hybride.

Voici un résumé des 10 points saillants :

- 1 – Le « profil type » du télétravailleur est une télétravailleuse !
- 2 – Un télétravail hybride plébiscité pour équilibrer vie professionnelle et vie personnelle
- 3 – Échapper au « métro, boulot, dodo »
- 4 – Un gain de productivité et toujours pas de droit effectif à la déconnexion !
- 5 – Télétravail et forfait-jours : le cocktail explosif !
- 6 – Un inadmissible report du coût du travail sur les télétravailleur.ses
- 7 – Les employeurs se défont de leur responsabilité en matière de protection de la santé
- 8 – Réorganisation à marche forcée des espaces de travail
- 9 – Réorganisation à marche forcée des espaces de travail
- 10 – La complexité du syndicalisme à distance

Tous les [résultats de son enquête sont ici](#)

En ce début d'année, l'urgence c'est **D'AUGMENTER LES SALAIRES**



L'inflation continue. Tout augmente, sauf nos salaires.

La hausse des prix atteint 4,9 % sur 2023. Sous l'effet de l'inflation, nos salaires reculent, et remplir le réfrigérateur, payer ses factures ou partir en vacances devient de plus en plus difficile. Pire, 8 millions de personnes, soit un quart des travailleur·ses, sont aujourd'hui précaires (Observatoire des inégalités, 2023). L'inflation est amplifiée par les profits : en Europe 45 % de la hausse des prix est liée aux marges des entreprises (FMI, 2023). La France est championne d'Europe des dividendes versées aux actionnaires et CGI n'est pas en reste, mais pas ou peu d'augmentations de salaire

Le salaire net c'est pour le mois, le salaire brut c'est pour la vie.

Cette année, plus encore que l'année dernière, il est facile de constater que les primes ne sont pas pérennes et qu'elles ne font qu'accroître les inégalités.

Ainsi chez CGI, le PPP ne semble promis qu'à la caste dirigeante et à quelques initiés, alors que c'est bien l'ensemble des travailleur·ses qui ont participé à la richesse de l'entreprise. Injustice, encore et encore ...

Pour rattraper l'inflation : l'urgence c'est d'augmenter les salaires dans toutes les entreprises et les services !

Les chiffres clés au 1er janvier 2024 :

- PMSS à 3864 € soit une hausse de 5,4% (donc un PASS à 46 368€)
- SMIC brut horaire 11,65€
- retraite de base : augmentation de 5,3 %
- Fin du malus pour la retraite complémentaire (au 1er avril 2024)

**organisé·es et mobilisé·es
nous allons gagner !**

▶ Dans nos entreprises nous revendiquons :

- une hausse générale des salaires ;
- une réouverture des NAO pour augmenter les salaires au moins autant que l'inflation.

La CGT a proposé ces mesures d'urgence sur les salaires lors de la conférence sociale du 16 octobre 2023. Le gouvernement doit les mettre en œuvre.

▶ Auprès du gouvernement nous revendiquons :

- la hausse du point d'indice des fonctionnaires et les pensions de toutes les retraité·es de 10 % ;
- l'augmentation du Smic à 2 000 euros bruts pour un temps plein : le minimum salarial doit permettre de vivre décemment ;
- une loi pour maintenir le niveau de vie de toutes et tous : l'indexation des salaires sur le Smic et les prix. Quand les prix augmentent, le Smic augmente d'autant automatiquement. Il faut étendre cette loi pour tous les salaires du public et du privé. Ce n'est pas du plus, c'est juste pour éviter le moins.

▶ Dans les branches professionnelles les employeurs doivent :

- ouvrir des négociations afin d'acter des augmentations générales de salaire et le rattrapage des inégalités salariales entre les femmes et les hommes ;
- revaloriser les grilles salariales de l'ensemble des catégories professionnelles pour reconnaître les qualifications, notamment dans les métiers féminisés du soin et du lien.



**FLASHER LE
CODE POUR
SE SYNDIQUER**

cgt.fr/salaires

Point sur la négociation sur les salaires minimaux dans notre branche

Le 29 novembre dernier, une réunion entre partenaires sociaux et employeurs a eu lieu afin de débattre de plusieurs points dont celui concernant les salaires minimaux de notre branche.

Aucun accord n'a été trouvé mais voici un relevé des positions :

Proposition ETAM	Valeurs applicables au 24.10.2023	Organisations patronales	CGT	Positions IC	Valeurs applicables au 24.10.2023	Organisations professionnelles
1.1	1 715 €	1 815 €	1 915 €	1.1	2 033 €	2 133 €
1.2	1 745 €	1 845 €	1 945 €	1.2	2 140 €	2 240 €
2.1	1 775 €	1 875 €	1 975 €	2.1	2 241 €	2 308 €
2.2	1 831 €	1 898 €	2 031 €	2.1	2 454 €	2 521 €
2.3	1 971 €	2 038 €	2 171 €	2.2	2 774 €	2 841 €
3.1	2 111 €	2 161 €	2 311 €	2.3	3 201 €	3 268 €
3.2	2 266 €	2 316 €	2 466 €	3.1	3 577 €	3 627 €
3.3	2 415 €	2 465 €	2 615 €	3.2	4 419 €	4 469 €
				3.3	5 681 €	5 731 €

La CGT a proposé que le 1 coefficient "IC" soit au PMSS. Nous avons demandé à ce que nous puissions continuer à négocier pour arriver à un accord. Et ce d'autant que le ministère convoque tous les acteurs à la négociation du fait de deux minima en dessous du SMIC (1 766,92 € au 1er janvier 2024).

Elections professionnelles à CGI : à toi de jouer !

**Pour ne plus subir
Pour agir et lutter**

Pour soi et pour les autres

Deviens représentant·e du personnel

Tu veux des représentant·es dynamiques et proches de toi ? Un collectif qui n'a pas peur de s'opposer à la direction pour défendre les salarié·es ? Un syndicat qui revendique et qui informe ? Une organisation proche de tes valeurs ?

Ne cherche plus, rejoins nous !

Contacts CGT-CGI

Mail : contact@cgt-cgi.com

Twitter : [@CgtCgiFrance](https://twitter.com/CgtCgiFrance)

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

FGDC

Arnaud GUIHENEUF
06 63 70 25 84

Alexandre COCAGNE
06 30 01 63 67

Thierno BAH
06 01 16 77 86

Grand-Ouest

David CROCHU
06 76 01 24 20

Daniel MENUET
06 85 24 45 21

Yoann TOUATI
06 24 69 10 74

EUCRM

El Bachir MOUTIK
06 63 96 63 62

TPSHRM

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

CBC

Randja KANOUNI
06 99 87 85 06

Grand SUD

Pascal GENTY
06 95 69 74 02

Franck ELIES
06.10.65.38.96

FS

Éric MARCOU
06 38 40 56 18

Grand-Est

Sylvie DAMON
06 69 40 27 14

Saïd BOUTAHRA
06 47 78 66 26